

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
SOCIAL ET ECONOMIQUE
DU 28 MAI 2026 – 8H00**

Présents : Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Monique BERTRAND (secrétaire), Stéphanie BLASER, Audrey MEYER JAEGLY, Stéphane SCHNEIDER, Christelle TAVOLIERI (secrétaire adjointe), Nathalie VIDAL (trésorière adjointe),

Absent et excusé : Ali KHIDER (trésorier et délégué syndical), ,

Assiste également à la réunion : Rachel STANTINA, Directrice Administrative et Financière (invitée)

Le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion de la réunion du CSE du 26 mars 2026
- 2) Vie de l'association
- 3) Approbation des comptes du CSE 2025
- 4) Projet de renouvellement de l'accord d'intéressement
- 5) Information sur la sortie CSE
- 6) Divers :
 - Désignation d'un membre suppléant en tant que membre titulaire
 - Acquisition d'un vélo stationnaire.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du CSE du 26 mars 2026

Le compte-rendu de la réunion du CSE du 26 mars 2026 est approuvé par les membres du CSE.

2) Vie de l'association

Fin mai, l'association totalisera 153 salariés.

- **Entrées**

Antoine PICARDAT, Travailleur social au SIS, en CDI, le 6 mai 2026.

Sophia FOUGERES, psychologue au SIS, en CDI, le 31 mai 2026.

- **Sorties**

Dahbia THIEL, aide-soignante au Secteur Santé, le 6 mai 2026.

Véronique KENNER, chargée de mission au S.I.E., le 31 mai 2026.

Laura CIMPELLO, infirmière au Secteur Santé, le 6 juillet 2026.

Informations générales

Rencontres avec la DDETSP sur la question du suivi des orientations SIAO

Le président, M. Loïc RICHARD, explique que la rigidité des procédures d'enregistrement au SIAO, imposée par l'Etat, risque de pénaliser notre association et ses bénéficiaires, avec la signature des conventions tripartites.

Pour exemple : un certain nombre de logements seront identifiés pour le SIAO. Or, si certains de ces logements sont libérés, il faudra informer le SIAO qui proposera dans les 8 jours une personne ou une famille. Si ces logements sont attribués pour des urgences en dehors de cette procédure, Aléos sera pénalisée financièrement au titre de l'AGLS.

Les indicateurs des systèmes d'information remplaceront les rapports AGLS, et ne permettront pas de mettre en avant le travail d'accompagnement des collaborateurs d'Aléos. Ces changements induiront une automatisation des tâches, car celles-ci seront régies par des systèmes numériques qui appliquent une logique de ratios et cela ne sera pas forcément au bénéfice de notre public. Nos actions et interventions seront orientées en fonction du quantitatif et non du qualitatif.

L'association va tenter de trouver une solution avec les services de l'Etat.

Préparation de l'Assemblée générale UNAFO

M. Loïc RICHARD indique que les prévisions budgétaires pour l'année prochaine affichent une baisse sur l'AGLS de 6 %. Si Aléos ne devrait pas être à nouveau pénalisée sur ce dispositif, elle pourrait souffrir de baisses sur d'autres dispositifs tels que le CHRS.

De même, la situation des bénéficiaires du RSA pourrait être menacée par la fongibilité des indemnités RSA et APL, qui pourraient entraîner une baisse des indemnités. L'association devra redoubler de vigilance, notamment pour le paiement des loyers.

Inauguration résidence de Soultz – Arnaud BELTRAME

M. Loïc RICHARD rend compte de l'inauguration de la résidence de Soultz, Arnaud BELTRAME, le 26 mai et remercie les personnes qui ont œuvré pour cette belle réalisation. Le préfet était notamment présent.

PJPDR

Un déplacement de MM. HOLLET et RICHARD avec les services du procureur est prévu semaine prochaine à Paris, durant 2,5 jours, pour rencontrer le pôle international anti-terroriste, le président de la commission sénatoriale de la Défense avec pour objectif de trouver des financements pour le PJPDR dont le budget n'est pas équilibré pour l'année en cours, ni pour l'année suivante. Aléos est donc obligée de plaider la cause du PJPDR au plus haut niveau de l'Etat. Ce déplacement se clôturera par une réunion avec le CIPDR.

Assemblée générale du 16 juin 2026

Un conférencier de renom interviendra à l'issue de l'assemblée générale. Il s'agit de M. Pascal PERRINEAU qui est un spécialiste des financements d'extrême droite et des populismes.

Un courriel d'information sur la modification des horaires de travail de la semaine du 15 au 19 juin sera adressé aux salariés.

3) Approbation des comptes du CSE 2025

Madame Rachel STANTINA a été mandatée par le Trésorier, absent et excusé, pour présenter les comptes du CSE 2025.

Le financement du CSE d'un montant de **79 851,35 €** est composé principalement d'une participation des salariés de **1 667 euros** (coupons pour les séances de yoga, pilates et total body) et de **6 700 €** (contribution de 50 € pour les chèques vacances) ainsi que **71 460 €** de subventions versées par Aléos soit

- 32 607,05 € (pour budget œuvres sociales)
- 10 869,02 € (pour le budget de fonctionnement)
- 26 800,00 € (dotation supplémentaire pour les chèques vacances)
- 1 184,87 € (remboursement des chèques déjeuner périmés non utilisés)

Les charges d'un montant de **80 767,48 €** sont constituées principalement par les actions sociales : les sorties d'été (**6 271,13 €**), et de Noël (**13 302,32 €**), les chèques vacances (**33 901 €**) et les chèques cadeaux de Noël (**14 220 €**), les activités sportives (**3 830 €**) et acquisition de matériel pour le local CSE (**2 482,32 €**) ainsi que par le budget de fonctionnement (**3 577,19 €**).

Les comptes joints laissent apparaître un résultat légèrement négatif de – 916,13 €

Le budget du CSE est en augmentation de 2,6 %.

Il est suggéré de proposer une formation sur mesure aux salariés sur l'esprit associatif avec un rappel des valeurs de bienveillance et d'entraide ainsi que sur les moyens de coordonner l'action des différents secteurs avec des outils concrets de partage de situations et de stratégies.

Le solde du budget de fonctionnement est reporté en actions sociales.

Les comptes sont approuvés et les membres du CSE donnent quitus au trésorier à l'unanimité.

4) Projet de renouvellement de l'accord d'intéressement

Mme Rachel STANTINA présente un projet pour le renouvellement de l'accord d'intéressement. Afin de garantir la stabilité de l'enveloppe de l'intéressement, il est proposé de maintenir la formule de calcul de la prime globale. Concernant la répartition individuelle, il est proposé d'augmenter les coefficients appliqués sur les absences pour maladie. La prime d'intéressement étant un montant pour valoriser et privilégier la présence des salariés, il est proposé de doubler les coefficients de majoration appliqués aux jours d'absence.

Cette modification est suggérée pour privilégier les salariés qui remplacent ceux qui sont en maladie ou qui doivent faire face à un surcroît de travail en raison de leurs absences. En effet, l'enveloppe d'intéressement non touchée par les personnes avec un fort taux d'absence est répartie entre les autres salariés.

Cette grille ne concerne pas les arrêts de travail pour hospitalisation, maternité, paternité, accident de travail et maladie professionnelle.

- Le coefficient 1 s'appliquant aux personnes absentes jusqu'à 7 jours au cours de l'année ne change pas et reste à 1 ;
- Le coefficient 2, pour des absences allant de 8 à 14 jours, passe à 4 ;
- Le coefficient 4 appliqué au-delà de 14 jours de maladie passe à 8.

Deux membres CSE émettent des réserves sur cette nouvelle grille qui convient aux autres membres.

5) Information sur la Sortie CSE

82 personnes ont rempli le formulaire d'invitation à la sortie CSE du 3 juin au Lac de Malsaucy. 63 salariés sont inscrits. Un message de relance devra être envoyé pour leur rappeler la sortie et leur demander de s'équiper en fonction du temps (Kway).

Mme Nathalie VIDAL est allée faire un repérage et a consigné dans une note les points à étudier :

- Emplacement des activités (yoga, sophrologie, séance avec l'énergéticienne)
- Déroutement de l'après-midi sur la base nautique du Malsaucy.

Une liste des personnes inscrites sera adressée aux chefs de service.

6) Divers

Désignation d'un membre suppléant en tant que membre titulaire

Suite au départ de Madame Dahbia THIEL de l'association, Mme Stéphanie BLASER est désignée membre titulaire.

Acquisition d'un vélo stationnaire

Les acquisitions de matériels notamment sportifs doivent être approuvées en séance. L'achat d'un vélo de la marque DECATHLON pour un montant de 700 € est validé par les membres du CSE.

Demande de remboursement de 70 € pour l'activité sportive d'un enfant

Une demande de remboursement de 70 € pour une activité de natation dans un club de fitness a été rejetée ; l'activité s'apparentant plus à une pratique ludique qu'à une pratique sportive. La prise en charge des 70 € est conditionnée à la pratique d'un sport encadré par une association sportive agréé par une fédération. Le CSE se réserve le droit décider au cas par cas de la prise en charge, selon la nature de l'activité.

Absentéisme et cohésion de groupe.

L'absentéisme peut parfois découler d'un burn-out, de difficultés au travail ou d'un mal être auquel il faut trouver des solutions.

Mme Stéphanie BLASER a pris contact avec une psychologue qui pourrait rencontrer individuellement des salariés et les aider en cas de difficultés dans le travail ou de mal-être.

M. Loïc RICHARD rappelle qu'il existe des groupes d'analyse de la pratique ouverts à tous les secteurs et qu'il n'est pas facile de différencier le mal-être personnel ou du mal-être professionnel.

Une démarche incluant un psychologue doit être effectuée avec discernement et ne peut se faire sans une information préalable de la direction et des dirigeants de secteurs.

La proposition d'expérimenter une formation de qualité sur les relations entre les personnes et, en particulier les salariés, pourrait s'inscrire dans une démarche de cohésion de groupe. Ce point est à aborder lors d'une prochaine réunion.

Questions du Secteur SIS

Les membres du CSE sont interrogés sur la souplesse horaire en cas de demande d'autorisation d'absence d'un salarié pour un rendez-vous médical :

Actuellement la règle au sein du SIS est la suivante : le temps d'absence du salarié ne doit pas dépasser 1h30, le rendez-vous ne doit pas avoir lieu en milieu de matinée ou d'après-midi. Or, il est parfois difficile de prendre des rendez-vous médicaux en tenant compte de ces impératifs d'autant plus que l'accès aux soins devient de plus en plus difficile compte-tenu du contexte actuel (déserts médicaux).

L'employeur a-t-il la possibilité de mettre en place une souplesse plus élargie, afin de faciliter l'accès aux soins et d'éviter que les salariés ne soient contraints de poser une journée de congé pour aller à un rendez-vous médical ?

Le président indique que la souplesse qui autorise un temps d'absence de 1h30, en dehors du milieu de la matinée ou de l'après-midi est déjà une tolérance et non une règle ; la règle étant de prendre congé lorsque l'on est absent même pour raison médicale.

La règle qui s'applique actuellement au SIS s'applique-t-elle à tous les services ? (l'équité est ici interrogée, par rapport à la problématique présentée)

Les tolérances s'appliquent avec l'accord du dirigeant de secteur et en fonction des exigences des fonctions. Le secteur résidences est un secteur dans lequel les salariés sont parfois appelés à intervenir pour des urgences le week-end; ce qui amène une certaine souplesse dans d'autres situations.

Question concernant l'augmentation du tarif de l'essence

Il devient très difficile actuellement d'assumer le coût du transport pour les déplacements domicile-travail, notamment pour les salariés habitant à l'extérieur de Mulhouse et ne bénéficiant pas d'autres alternatives que d'utiliser un véhicule personnel 4 roues.

L'employeur a-t-il la possibilité dans ce contexte un peu particulier de mettre en place une action / aide / aménagement horaire (exemple télétravail - semaine de 4 jours...)

Pour les gros rouleurs, il est possible de demander une aide auprès de l'Etat (cf note jointe). Chaque année, une augmentation est accordée aux salariés pour prendre en compte l'inflation. Il est important pour l'association de soutenir le pouvoir d'achat au même rythme que l'inflation.

Comment fait-on quand on reçoit du public après 17h30 et que cela déborde sur l'horaire de travail en raison des contraintes professionnelles du bénéficiaire (sachant que pour bon nombre d'entre eux il est difficile de poser des congés parce qu'ils sont nouveaux dans leur entreprise ou parce que certains rendez-vous sont fréquents) les heures supplémentaires n'étant pas récupérables ?

Les heures supplémentaires sont effectuées avec l'accord et sous contrôle du dirigeant de secteur. Elles sont récupérables. Soit ce cas de figure est ponctuel soit il est récurrent, auquel cas, il conviendra de reconsidérer la réduction de la pause méridienne pour les fonctions concernées. En effet, cette adaptation demandée par les salariés devait se faire à la condition expresse de ne pas pénaliser nos bénéficiaires.

La prochaine réunion du CSE du 18 juin est déplacée du matin 8h00, à l'après-midi 15 heures en salle L'Aventin.

La secrétaire de séance
Monique BERTRAND



Le président du CSE
Loïc RICHARD

